REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

DELIBERATION n°2014/51

L'An deux mille quatorze et le **jeudi 26 juin à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, VISSE, CARRERE, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : Mme GANTCH

M. COURTIE donne procuration à Mme TOUTU
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : Mme CLAVIER

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2014/04 de la séance du 13/05/14
Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 13/05/14.

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION),

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2014/04 du 13/05/14.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

REÇU
le - 3 JUIL. 2014
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON Ste MARIE

Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
4 Avenue des Pyrénées
64260 ARUDY

PROCES-VERBAL n°2014/04

REUNION DU 13 MAI 2014 A 20 H 30, SALLE PACHOU A ARUDY

Convocation du 7 mai 2014

ORDRE DU JOUR

1/ FINANCES :

- **A/ Budget primitif 2014 du SPANC**
- **B/ Budget primitif 2014 de l'Atelier Relais**
- **C/ Budget primitif 2014 de l'Abattoir**
- **D/ Budget primitif 2014 du Centre d'Allotement**
- **E/ CCVO :**
  - a/ Budget Primitif 2014 de la CCVO
  - b/ Fiscalité additionnelle : fixation des taux
  - c/ TEOM 2014 : fixation des taux par zones
  - d/ Attribution des subventions de fonctionnement aux associations

2/ RESSOURCES HUMAINES :

- **A/ Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'adjoint technique principal de 1ère classe**
- **B/ Transformation de quatre postes d'adjoint technique de 1ère classe en postes d'adjoint technique principal de 2ème classe**
- **C/ Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif de 2ème classe**

3/ QUESTIONS DIVERSES ...

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

INTRODUCTION

Le Président informe que les PV des réunions du 6 mai et du 13 mai seront présentés ultérieurement car vu les délais rapprochés entre les 2 conseils communautaires, ils n'ont pu être rédigés.
M. MOUNAUT et Mme TOUTU rappellent qu'ils ont demandé à recevoir les documents de travail par courrier et non par mail.
Le Président donne la parole à M. GOMEZ pour la présentation des budgets qui sont dans la continuité de la précédente mandature.

REÇU
le - 3 JUIL. 2014
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

1/ FINANCES :

A/ Budget primitif 2014 du SPANC

DELIBERATION n°2014/39

OBJET : SPANC (M49) – Vote du Budget Primitif 2014

Vu le projet de budget annexe du SPANC pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 du SPANC, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses :	**4 056 €**
Recette :	**4 056 €**

Fonctionnement

Dépenses :	**26 221 €**
Recettes :	**26 221 €**

B/ Budget primitif 2014 de l'Atelier Relais

DELIBERATION n°2014/40

OBJET : ATELIER RELAIS (M4) – Vote du Budget Primitif 2014

Vu le projet de budget annexe de l'ATELIER RELAIS pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE d'amortir la construction sur 13 ans,
DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 de l'ATELIER RELAIS, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses : propositions nouvelles : **73 841 €** (pour rappel total budget : 142 973 €)
Recettes : propositions nouvelles : **73 841 €** (pour rappel total budget : 142 973 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	**80 953 €**
Recettes	:	**80 953 €**

C/ Budget primitif 2014 de l'Abattoir

DELIBERATION n°2014/41

OBJET : ABATTOIR (M14 soumis à TVA) – Vote du Budget Primitif 2014

Vu le projet de budget annexe de l'ABATTOIR pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 de l'ABATTOIR, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses : propositions nouvelles : **354 703 €** (pour rappel total budget : 395 518 €)
Recettes : propositions nouvelles : **54 087 €** (pour rappel total budget : 395 518 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	**73 271 €**
Recettes	:	**73 271 €**

D/ Budget primitif 2014 du Centre d'Allotement

DELIBERATION n°2014/42

OBJET : CENTRE ALLOTEMENT (M14 soumis au FCTVA) – Vote du Budget Primitif 2014

Vu le projet de budget annexe du CENTRE D'ALLOTEMENT pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 du CENTRE D'ALLOTEMENT, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses : propositions nouvelles : **5 660 €** (pour rappel total budget : 614 395 €)
Recettes : propositions nouvelles : **88 437 €** (pour rappel total budget : 614 395 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	**11 705 €**
Recettes	:	**11 705 €**

E/ CCVO :

M. GOMEZ présente le BP de la CCVO qui a été construit avec une augmentation des taux de 10 %. Pour l'administré, cette augmentation paraît importante mais comme les taux sont très bas, les augmentations représentent quelques euros. Vus les délais réduits entre la mise en place du nouveau conseil communautaire et le vote du budget, les budgets n'ont pu être présentés aux commissions, seule la commission OM a pu se réunir. L'augmentation de 10 %, permet de réaliser une toute petite réserve qui sera utile aux nouveaux projets.

M. ALBIRA demande que les taux soient baissés. Il faut trouver des économies.

M. CASAUBON précise que la CCVO a pris des compétences, et pour les exercer les recettes sont nécessaires. Il n'y a pas de dépenses superflues.

M. GARROCQ trouve que l'augmentation de 10 % est importante car elle se cumule avec l'augmentation des bases.
M. COURTIE informe que la commune des Eaux-Bonnes a été obligé d'augmenter ses taux de 4,27 % pendant 3 ans pour financer les travaux des thermes. Toutes ces augmentations vont se cumuler pour l'administré.

M. MASONAVE avait promis à ces administrés de faire son possible afin de baisser les taux. Avec cette augmentation, nous sommes en déphasage par rapport à la réalité.

M. CASAUBON précise que ce budget ne comprend pas de transfert de compétence. Il est dans la continuité des actions menées précédemment.

M. AUSSANT rappelle que la conjoncture est là. Ce budget est à minima avec des taux très bas par rapport à d'autres Com. Com.

M. CASAUBON précise que des crédits ont été inscrits pour la réalisation d'un audit sur le personnel afin de mettre en place une nouvelle organisation. Cela permettra d'optimiser les tâches et d'en créer de nouvelle. Cela sera plus valorisant pour le personnel, possibilités de plans de carrières.

M. COURTIE trouve la subvention allouée à Pimponet très importante.

Mme TOUTU précise que l'association a perdu des recettes au niveau de la PSU et – 30 000 € du Conseil général. En plus, la CAF demande que les enfants des parents à faible revenus soient prioritaires.
M. MOUNAUT c'est le contribuable qui doit compenser ces pertes.
M. CASAUBON : ces subventions ont un caractère social.

M. COURTIE s'insurge sur le montant alloué au PAYS d'Oloron notamment au niveau du Tourisme, dont les retours sont très faibles.

M. GOMEZ trouve anormal que le PAYS augmente son budget et réclame des participations en hausse aux intercos.
M. GARROCQ indique que les 11 délégués au PAYS devront être présents afin de renégocier ces participations.
M. SARRAILH, il est important d'assister aux réunions du PAYS afin de constater qu'il y a des choses positives et arrêter de la dénigrer.
M. COURTIE rappelle que les brochures éditées pour le Tourisme ont été jetés. Grand gaspillage.
M. BOUTONNET, nous, les nouveaux élus héritons d'un passé, nous sommes contraints de respecter les engagements pris par nos prédécesseurs. A l'avenir, il faudra étudier la pertinence des dépenses. Nous avons des responsabilités, chaque commission devra travailler et trouver de nouvelles orientations.
M. MARTIN au niveau des OM, une étude a été réalisée pour optimiser les collectes avec l'acquisition du poly-benne et la mise en place de colonnes semi-enterrées. En 2014, des investissement doivent être réalisés sur le parc des véhicules qui est vieillissant. Les collectes sont assurées par tous les temps et comme il manque du personnel, il a été prévu de recruter des emplois avenir. En fin d'année, si le bilan financier est positif, l'emprunt ne sera pas réalisé. Une étude sera lancée sur l'opportunité de la mise en place d'une part incitative sur la TEOM et sur une possibilité de baisser les taux.

M. BOUSQUET demande de quoi il s'agit au niveau des 21 000 € inscrits pour matériel roulant.
M. GOMEZ précise que ces crédits ont été inscrits pour l'acquisition d'un véhicule 4x4 pour le service Tourisme.
M. DOUX informe que l'entretien du PLR sera réalisé à l'avenir en régie.
M. BOUSQUET demande s'il ne serait pas plus intéressant de sous-traiter.
M. le DGS précise que ce service est assuré par un emploi d'avenir en 2013 et un agent mis à disposition par le service OM.
M. LABERNADIE informe que tous les panneaux du tour de la Vallée d'Ossau sur l'Azerque ont été arrachés..
M. GOMEZ remercie Mme SANS pour le travail réalisé sur les budgets.

M. CASADEBAIG soutient les budgets annexes pour la continuité des engagements mais ne vote pas pour le budget général car il trouve l'augmentation des contributions trop élevée. Au niveau de la TEOM, les taux sont aussi trop hauts pour les communes de Laruns et des Eaux-Bonnes alors que ces communes représentent un poids important au niveau de l'économie touristique. C'est une déchirure, , il n'y a pas d'équilibre communautaire. On nous ponctionne, idem pour les OT.

a/ Budget Primitif 2014 de la CCVO

DELIBERATION n°2014/43

OBJET : CCVO – Budget Principal - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,
VOTE : 23 voix POUR,
7 voix CONTRE : M. Courouau, Barrabourg, Courtie, Masonnave, Casadebaig, Mounaut et Mme Toutu,
2 Abstentions : M. Albira et Sanz.

DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses : propositions nouvelles	**1 110 577 €** (pour rappel total budget 2 030 713 €)
Recettes : propositions nouvelles	**958 662 €** (pour rappel total budget 2 030 713 €)

Fonctionnement

Dépenses :	**3 369 363 €**
Recettes :	**3 369 363 €**

b/ Fiscalité additionnelle : fixation des taux

DELIBERATION n°2014/44

OBJET : CCVO – Budget général Fiscalité additionnelle : fixation des taux 2014

Monsieur le Président rappelle les taux d'imposition votés en 2013 sont les suivants :

TH	1,90 %
FB	1,46 %
FNB	3,25 %
CFE	3,00 %

Pour l'année 2014,
compte tenu des marges financières réduites dont dispose la Communauté de communes pour mener à bien ses projets
compte tenu de la baisse des dotations
au vu des programmes présentés, il est proposé une variation proportionnelle des taux de 10 %, les taux appliqués pour 2014 seraient donc les suivants :

- taxe d'habitation :	2,09 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	1,61 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	3,58 %
- cotis. Foncière Entreprises :	3,30 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir discuté et délibéré, à la majorité,
VOTE : 22 voix POUR,
9 voix CONTRE : M. Courouau, Barrabourg, Courtie, Masonnave, Casadebaig, Mounaut, Albira, Sanz et Mme Toutu,
1 Abstention : M. Bousquet.

APPROUVE la hausse des impôts locaux pour l'année 2014,
VOTE les taux des quatre taxes directes locales :

- taxe d'habitation :	2,09 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	1,61 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	3,58 %
- cotis. Foncière Entreprises :	3,30 %

c/ TEOM 2014 : fixation des taux par zones

DELIBERATION n°2014/45

OBJET : CCVO – Budget Général - TEOM 2014 - Fixation des taux par zone

Considérant les prévisions budgétaires 2014 pour le service Ordures Ménagères,
Le produit attendu de la TEOM 2014 doit s'élever à **1 414 475 €.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité,
VOTE : 27 voix POUR,
2 voix CONTRE : M. Courtie, Casadebaig,
3 Abstentions : M. Masonnave, Mounaut et Mme Toutu.

DECIDE que le montant attendu de la TEOM 2014 doit s'élever à **1 414 475 €,**
DECIDE que les taux TEOM 2014 restent inchangés pour l'année 2014 et sont les suivants pour les différentes zones de perception :

Zone 01 (Eaux-Bonnes)	**14,20 %**
Zone 02 (Laruns)	**13,25 %**
Zone 10 (Arudy)	**12,36 %**

Zone 15 (Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Gère-Bélesten, Iseste, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Ste-Colome, Sévignacq-Meyracq)	**12,09 %**
Zone 20 (Les Etchartes)	**10,57 %**

d/ Attribution des subventions de fonctionnement aux associations

M. BOUSQUET précise que la subvention pour le foyer rural de Rébénacq, c'est la participation à la destruction des nids de frelons asiatiques en 2013. A l'avenir, il ne s'en occupera plus

DELIBERATION n°2014/46

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaires les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2014, présentés par les associations :

- Association Pimponet	**103 661 €**
- Relais des Deux Gaves	**62 348 €**
- Mission Locale Jeunes des Territoires de Mourenx, Oloron, Orthez.....	**13 275 €**
- Foyer Rural de Rébénacq.....	**485 €**
- Ecole de musique de la Vallée d'Ossau	**26 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer et de verser les subventions aux associations, présentées ci-dessus,
DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014 de la Communauté de Communes,
DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

2/ RESSOURCES HUMAINES :

A/ Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

DELIBERATION n°2014/47

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Le Président informe l'assemblée des propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2014 pour la catégorie C transmises le Centre des Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Pour ce faire, il convient au conseil communautaire de créer le poste nécessaire à la nomination.

Le Président propose la modification suivante dans le tableau des effectifs à compter du 1er avril 2014 :
Création de poste : - Adjoint technique principal de 1ère classe
Suppression de poste : - Adjoint technique principal de 2ème classe

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CHARGE M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à cet avancement,
DECIDE de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

B/ Transformation de quatre postes d'adjoint technique de 1ère classe en postes d'adjoint technique principal de 2ème classe

DELIBERATION n°2014/48

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Transformation de 4 postes d'adjoint technique de 1ère classe en postes d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le Président informe l'assemblée des propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2014 pour la catégorie C transmises le Centre des Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Pour ce faire, il convient au conseil communautaire de créer les postes nécessaires aux nominations.

Le Président propose la modification suivante dans le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2014 :
Création de 4 postes : - Adjoint technique principal de 2ème classe
Suppression de 4 postes : - Adjoint technique de 1ère classe

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CHARGE M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à ces avancements,
DECIDE de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

C/ Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif de 2ème classe

DELIBERATION n°2014/49

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet d'adjoint administratif de 2ème classe

Le Président, rappelle à l'assemblée : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Le Président informe que le 1er mai 2013 avait été créé un emploi d'Adjoint Administratif de 2ème Classe territorial à temps non complet à raison de 17,5h/35ème hebdomadaire.

Compte tenu de l'accroissement des taches au service Administratif/Finances de la CCVO, M. le Président propose à l'assemblée d'augmenter le temps de travail de cet emploi d'Adjoint Administratif de 2ème Classe de 17,5h/35ème hebdomadaire.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Président propose à l'assemblée conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif 2ème classe créé initialement à temps non complet par délibération du 1er mai 2013 pour une durée de 17,50 heures par semaine, de créer un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet après avis du Comité technique paritaire à compter du 1er juin 2014.

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'augmenter le temps de travail de 17,5h/35ème hebdomadaire de l'emploi d'Adjoint Administratif de 2ème Classe territorial à compter du 1er juin 2014,
- en supprimant à cette date l'emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires)
- en créant, à compter de cette même date, un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet,

CHARGE M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à cette augmentation,
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2014.

3/ QUESTIONS DIVERSES …

- *Etude sur l'opportunité de créer une maison du pastoralisme :*
  - *Lors du précédent conseil communautaire, M. MASONAVE souhaitait connaître les résultats de la consultation :*
    - *L'offre de l'IPHB s'élevait à près de 67 000 € et le moins disant environ 20 000 €.*
- *Le prochain conseil communautaire devrait se tenir la 2e semaine de juin, et il y sera proposé d'ouvrir les commissions thématiques aux conseillers suppléants.*
- *Fête de la musique le 17 mai 2014, salle Espalungue à Arudy*
- *M. SARTHE propose pour le ramassage des Etchartes, de se rapprocher du Pays de Nay.*
- *M. MOUNAUT demande que des améliorations au niveau des collectes, avec peut être plus de tournées afin d'éviter d'avoir une décharge derrière la piscine de Laruns (photos du week-end dernier, colonnes qui « dégueulent »).*
- *Mme HELIP, il faudrait être plus vigilent.*
- *M. CASAUBON : la commission va y travailler et c'est un problème d'incivisme, il faudra communiquer et si cela ne suffit pas, verbaliser.*

Séance levée à 22 H 30

REÇU
le - 3 JUIL. 2014
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE